

Fiche matricule d'Ernest JOUSSEAUME

https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/58825/vta7e09a17357bd45b0/daogrp/0/1/idsearch:RECH\_77e2b0f04-☆

Matricules n° 501 à 1000 1938

185 / 669

Fiche <sup>aff</sup> créée le 14 SEPT. 1936  
 Fiche matriculaire créée le 14 SEPT. 1936

38-791-00634

Nom : <b>JOUSSEAUME</b> Prénoms : <b>Ernest Fernand</b> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <b>637</b>
ETAT CIVIL. Né le <b>14 septembre 1918</b> , à <b>Chail</b> canton d <b>Melle</b> département d <b>Deux-Sèvres</b> , résidant à <b>Chail</b> , canton d <b>Melle</b> , département d <b>Deux-Sèvres</b> , profession d <b>Enfant de troupe</b> fils de <b>Ernest</b> et de <b>Martean Louise</b> , domiciliés à <b>Chail</b> , canton d <b>Melle</b> , département d <b>Deux-Sèvres</b> . Marié à		Classe de mobilisation : <b>1935</b> SIGNALEMENT. Cheveux <b>châtain</b> , Yeux <b>châtain</b> , Front <b>ordinaire</b> , Nez <b>moyen</b> , Visage <b>ovale</b> , Renseignements physiologiques complémentaires : Taille : 1 mètre <b>61</b> centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° <b>19</b> de la liste du canton de <b>Melle</b> Classé dans la <b>3<sup>e</sup></b> partie de la liste en 19 <b>35</b> . <b>Engagé Volontaire</b>		Degré d'instruction : <b>4<sup>e</sup> fiche P.G.</b> CORPS D'AFFECTATION. 23 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> d'Inf <sup>an</sup> terie 8850 NUMEROS AU CONTROLE spécial. MATRICULE ou au répertoire

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engage volontaire pour cinq ans à terme fixe le  
14 septembre 1936 à l'Intendance de Mort au  
titre du 23<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. Arrive au Camp  
le 15 septembre 1936. Caporal-chef à compter du  
11 février 1937 of. du chef de Pte. Cdt l'École  
Il obtient le brevet de chef de section mitrailleurs en  
Novembre 1938. **Nouveau sergent** par le 4<sup>e</sup> C.C. cat le 23.11.38. la  
1<sup>ère</sup> année 38. Mutation au 68<sup>e</sup> R.I.F. le 2.9.39. **Nouveau sergent chef**  
par le d<sup>n</sup>. Colonel cat le 68. R.I.F. le 13.1.40. **Nouveau sergent chef**  
guerre à l'arm. H<sup>4</sup> Seine le 17.5.40. Gradé d'Allemagne  
(stage 3<sup>es</sup> FS.) le 13.9.43. Mis en cours d'admission par le  
C.O. de Paris. le 8.10.43. 6 péri dans les F.F.I. du  
1 sep 44 au 30.10.44 dans les conditions fixés par le décret  
du 20 septembre 1944 relatif d'appartenance F.F.I. de 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> au  
date du 17.3.41. démission par le Général cat le 9. R.M. **Nouveau 1<sup>er</sup> lieu**  
**Sergent F.F.I.** le 18 Mars 44 - **Nouveau Lieutenant F.F.I.** le 15 juillet  
1944 (homologation du 23.7.44) du 9<sup>e</sup> R.M. dernier comptant  
du 19.44 nouveau Capitaine F.F.I. le 1.9.44 cat de la 3<sup>e</sup> de 4/1 de 1<sup>er</sup>

d'affecté par DM. du 03.9.45 affecté au 3<sup>e</sup> R.I. le 1.9.45.  
Tome au C.O.I.T.A.P. de la 4<sup>e</sup> D.A.P. à la dissolution du 3<sup>e</sup> R.I.  
le 16.11.45. affecté au C.O.I.T.A.P. le 12.1.46. est détaché  
pour une durée supérieure à 6 mois à l'école d'aux en France  
le 6 mars 48. affecté 30 Bi. le 6.11.48 affecté à la Direction  
des Tranches de la Box 901. à s.p. 73.141. le 14.2.47. Rejoint  
le D.S.E. de la Box 901 à s.p. 73.333. - Promu au grade de  
Sous-officier d'active à T.D. par décret du 23 septembre 1947.  
y.o. du 27 septembre 47 pour perdre rang de 2<sup>e</sup> des 1947.  
Cesse occupation en Allemagne le 21 janvier 1949. pour rejoindre  
la Centrale de son unité à Chalons / Saône (Saône et Loire) détaché  
au groupement. Instruction à Epinal le 8 avril 1949. détaché au  
peloton des 1<sup>ers</sup> Bataillons à Sarrebourg le 4.7.49. Rejoint à  
la disposition de son arme d'origine par 7. de M. n° 05 898 / p.c.e.  
1 PERS / o. Mut. du 14.9.49 et p.c. du 15.9.49. Que d'être  
place hors cadres. Musicien. et affecté au 5<sup>e</sup> B<sup>lm</sup> de Chassans  
à pied (Allemagne). p/c du 15.9.49. mis en route sur sa  
nouvelle affectation le 22.10.49. Arrive au camp et affecté  
le 26.10.49. Reconnu. inscrite définitivement à  
servi sur un T.O.E n° 42.119 PM / 2 B. Inf / 3 en date du 22.  
1950

Désigné sur sa demande pour servir au T.O.E.  
Embarqué à Marseille le 19.1.52. Débarqué  
à Saïgon le 19.2.52. affecté au camp d'appelés  
n° 2. Autorisé à prolonger son séjour en indochine  
d'une période de 6 mois. Rapatriable normal  
Embarqué à Saïgon le 29.8.54. Débarqué à  
Marseille le 17.9.54. affecté à la C.A.R./9  
admis à l'hôpital H<sup>te</sup> Michel Levozy à Marseille  
au débarquement. Sort le 14.10.54. En  
convalescence d'un mois du 15.10. au 14.11.54  
à l'hôpital de la Base de la Base le 2.11.54. Sort

Admis à l'hôpital H<sup>n</sup> Michel Servoy à Marseille  
au débarquement. Sort le 14.10.54. En  
convalescence d'un mois du 15.10. au 14.11.54  
Admis à l'H<sup>M</sup> du Val de grâce le 3.11.54. Sort  
le 6.11.54. Obtient un CFC de 3 mois 24 jours  
du 15.11 au 10.3.55. Affecté au 20<sup>e</sup> BCPFFA  
SP 50.015 par AM du 6.12.54 de la DPMAT.  
Pris en compte le 1.1.55. Rdc de la CAR 9 le 1.1.55  
Affecté au 20<sup>e</sup> BCP a/c du 1.1.55, en CFC jusqu'au  
10.3.55, arrive au Corps le dit jour.  
Passe la frontière franco allemande le 10-3-55.  
Prend le commandement de la 2<sup>e</sup> Cie.

Promu au grade de Capitaine par décret du  
5.10.55 (J.O. du 7.10.55 n° 273) a/c du 1.10.55.  
Muté au 19<sup>e</sup> BCP par A.M. du 26.3.56  
Mis en route sur son nouveau corps le 27.3.56.  
R d C du corps a/c du 1.4.56. Prend le  
Commandement de la 4<sup>e</sup> cie. Le 19<sup>e</sup> B.C.P est  
désigné 'comme unité' de renfort en A.F.N. Passe  
la frontière Germano-Française le 3.3.1956  
Embarqué à Marseille le 5.3.56. Débarqué  
à Casablanca le 8.3.56. Fait mouvement  
sur l'Algérie le 14.4.56. Passe la frontière  
Maroc Algérie le 15.4.56. Rejoint Nemour  
le 15.4.56. Muté 1<sup>er</sup> Compagnie par décision  
n° 41 du 9.9.1958 a/c du 7.9.58. Muté  
à l'Etat Major de la 10<sup>e</sup> R.M à Alger 5<sup>e</sup>  
bureau a/c du 1.2.59. Rejoindra le 2-  
2.1959. RDC du 19<sup>e</sup> B.C.P A.F.N le 1.2.59.

Affecté au Centre d'Instruction de Pacification et Contre-Guérilla à Arzew. M. du 1.5.59

Proposé maintenu en activité de service avec pension temporaire de 60% par la CP d'Oray du 3.3.1960 - Par DM 90 15871/T/PH/CO.AE/3

du Ministère des Armées "Terre" - DPHAT en date du 30.5.60, est maintenu en activité de service

Affecté au 450 Bty d'infanterie (FFA) M. du 1.8.1960 - Embarké à Oran le 27.6.1960

Débarqué à Marseille le 28.6.1960. Quitte l'AFN. Titulaire d'une permission de 47 jours valable du 29.6. au 13.8.60 inclus, correspondant à ses droits à permissions annuelles cumulées afférentes à son séjour en AFN. - Bénéficie pendant cette période de la campagne simple et est considéré comme ayant servi hors d'Europe. Reprendra sa nouvelle affectation le 1.8.1960.

Passe la frontière franco-allemande le 28.8.60.

Affecté aux organismes de liaison des F.F.A.

Détachement de Stuttgart a/c du 1-9-60.

Mis en route par train 45 quittant Berlin le 18.9.60.

Affecté à l'élément de liaison adapté à la

1<sup>re</sup> Division (FFA) a/c du 1.10.60 - Affecté à

l'EM du 1er Corps d'Armée (FFA) a/c du 1-3-61.

Promu au grade de Chef de Bataillon par Décret

du 30-3-1962 - S.O. du 4-4-1962 pour prendre rang

du 1<sup>er</sup>-4-1962. L'Etat-Major du 1<sup>er</sup> C.A. étant

dissous, affecté à l'E.M. du C.C.F.F.A. p/c du 1-7-62.

Affecté aux organismes de Liaison des Forces

dessous, affecté à l'É.M. du C.C.F.F.A. p/c au 1-7-60.  
Affecté aux organismes de Liaison des Forces  
Françaises en Allemagne. Détachement de Liaison  
de Sarrebruck a/c du 1-9-1962. Affecté à  
l'élément de liaison adapté à la 3<sup>e</sup> Division à  
FRIBOURG p/c du 1-11-1962. Affecté à l'Élément  
de Liaison de l'Armée de Terre auprès du 2<sup>e</sup> C.A. (G.E.)  
à Ulm (Allemagne) pour compter du 1-11-1963.

Rajé des Contrôles du S/Recteur de FRIBOURG le  
1.11.63. Rejoint sa nouvelle affectation le 2.12.63  
Proposé par la Commission de Réforme de Strasbourg  
du 16.10.63 pour une pension temporaire de  
60% avec maintien en activité de service.  
(DM. 9125/PMAT/CO-AD/2 du 20.4.64.  
Affecté à l'EM du 1<sup>er</sup> Corps d'Armée Nancy (6<sup>o</sup> RM)  
a/c du 1.12.64 par AM n° 27852/PMAT/EM.2.  
du 18.11.64. Rdc de l'EM/CCFFA (Élément  
de Liaison) le 1.12.64 - affecté à l'État Major  
Administratif

de Liaison) le 1.12.64 - affecté à l'état Major  
du 1<sup>er</sup> Corps d'Armée Antenne de Paris (Administration  
par la note de 26.6.64 au 1.12.1964 - (Répondre  
le 1.12.1964) - par motif cité n° 2911 | P.M.A. | E.H.  
le 9.12.1964 à l'Armée n° 2792 | P.M.A. | O.K.3.  
du 19.11.1964 - Rayé sur la décision le 30.12.  
1964 des cadres et des contrôles de l'Armée active  
en application des dispositions de l'art. 2 (Aléas 1 et 2)  
de la loi 69.1233 du 12.12.1963 par décision n°  
15784 | P.M.A. | C.O.M. | le 16.7.1964 et admis à la  
même date à peu près les droits à pension des  
vétérans - à déclarer le statut de son Foch à Versailles  
(Mme et Dem) affecté à la C.A.R. 1 (passages) et C. de  
1<sup>er</sup> République 1964 par O.N. n° 16.64 | P.M.A. | I.N.F.H.  
le 9.1.1964 de l'Armée des Réserves - Rayé des  
contrôles le 1.9.1964 - Par notification n° 9669 | D.C.I.

le 9.1.1964 de l'Armée des Réserves - Rayé des  
contrôles le 1.9.1964 - Par notification n° 9669 | D.C.I.  
C.A.R. 1 | O.F.F. du 17.12.1964 est rayé des cadres de l'Armée  
active et des contrôles de la C.A.R. 1 le 12.12.1964 - à  
déclarer le statut de son Foch 99 Versailles - être admis  
dans les cadres de l'Armée de l'air avec son  
grade et son ancienneté de grade à compter du jour de sa  
radiation des contrôles de l'Armée active (Contrat de Bo  
C | C.P.A. n° 14.6.64 - affecté pour administration  
dans les réserves de la subdivision de la Seine et Dem  
à Versailles par O.N. n° 36992 | P.M.A. | O.K.3 | C.F. du  
12.6.1964.

MP DE L'ETAT SEPARANT 64 804